

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

وزارة التعليم العالي
والبحث العلمي
الأمين العام

Le Secrétaire Général

Réf: *126* /SG/2011

27 نوفمبر 2011

000585

Mesdames et Messieurs les
Chefs d'Établissements Universitaires
et de Recherche Scientifique

Objet: *a/s critères de classement des enseignants postulants aux logements
de fonction améliorés (de type F4).*

Le secteur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a bénéficié, dans le cadre du programme de son Excellence le Président de la République, de 10.000 logements de fonction de type F4 au profit des enseignants chercheurs universitaires, inscrits sur trois tranches dont une bonne partie de la première tranche est en phase de réalisation.

En prévision de la réception d'une première tranche desdits programmes, le taux d'avancement étant jugé globalement appréciable, je vous demanderai de prendre les dispositions les plus utiles afin de réunir les commissions de logement de vos établissements, en associant les partenaires sociaux (syndicats), en vue de mettre en place les critères de classement des enseignants chercheurs postulants au logement de fonction.

Les propositions des établissements doivent être examinées au niveau de chaque conférence régionale avec la participation des partenaires sociaux, pour être enfin adoptées en conférence nationale.

Cette démarche vise à uniformiser les critères de classement dans tous les établissements universitaires et de recherche et à permettre une répartition équitable et objective de ces logements.